

## PANNEAU ZONE FUMEUR Référence : 04372



### RESUME

Panneau fumeur conforme à l'arrêté du 1er décembre 2010 fixant le modèle de signalétique à afficher à l'entrée des espaces fumeurs. Disponible en 2 dimensions 150 x 210 mm ou 235 x 330 mm et en 2 matières différentes autocollant ou PVC rigide.

### Les plus produits :

- Conforme à la réglementation en vigueur
- Vendu et expédié à l'unité
- Fabriqué en France
- Existe en version autocollante ou en PVC rigide avec adhésif au dos pour une pose facile

À placer à l'entrée des zones où il est autorisé de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif conformément à la réglementation.

Retrouvez toutes les [panneaux et autocollants interdiction de fumer](#).



### DECLINAISONS

Dimension	Matière
150 x 210 mm	Panneau PVC
235 x 330 mm	Panneau PVC
150 x 210 mm	Panneau PVC avec adhésif
235 x 330 mm	Panneau PVC avec adhésif
150 x 210 mm	Autocollant
235 x 330 mm	Autocollant

## DESCRIPTION

### Le panneau zone fumeur est-il obligatoire ?

Il est obligatoire d'afficher un message de prévention à l'entrée de toutes les zones fumeur. Cet affichage doit être conforme à l'arrêté émanant du ministre chargé de la Santé.

C'est pourquoi Prozon, vous propose le panneau espace fumeur conforme à l'arrêté du 1er décembre 2010 fixant les modèles de signalisation prévus par l'article R. 3511-6 du code de la santé publique.

### Caractéristiques du panneau zone fumeur

#### Matières

- Autocollant : Film PVC souple muni d'un adhésif acrylique pour une adhésion immédiate et permanente à l'intérieur et à l'extérieur. Très résistant aux agents atmosphériques, aux variations de températures allant de -20°C à + 70°C. Excellente tenue aux UV, bonne résistance aux solvants organiques (huiles, graisses, solvants, alcools...) et aux agents chimiques (acides et alcalis dilués).
- PVC : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques. Bonne résistance à l'abrasion, aux rayures, à la plupart des solvants et des agents chimiques. Résiste aux températures de surfaces comprises entre -15°C et +45°C et à une variation de 60°C. Épaisseur : 1 mm. Disponible avec un adhésif collé au dos du panneau sur toute la surface (option).

Résistance au feu : M1 combustible non inflammable.

Panneau emplacement fumeur officiel composé d'un pictogramme cigarette, d'un message d'interdiction de fumer

aux mineurs de moins de 18 ans et d'un message de prévention mentionnant le numéro d'aide Tabac Info Service pour arrêter de fumer.

### Dimensions du panneau

2 Formats portraits différents :

- 150 x 210 mm
- 235 x 330 mm

### Conditions d'utilisation

Usage intérieur et extérieur. Un usage prolongé à l'extérieur sous des conditions climatiques difficiles (forte humidité, plein soleil, fortes variations de températures) peut provoquer une dégradation prématurée du panneau.

À fixer dans les espaces fumeurs autorisés mis en place dans certains établissements. Pour la mise en place de ces lieux, veuillez vous référer aux conditions dictées par le décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et par le code de la santé publique.

- Autocollant : À appliquer à l'intérieur ou à l'extérieur sur une surface lisse, nettoyée (dépoussiérée et dégraissée) et sèche. Température d'application : + 5°C.
- PVC : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.
- PVC avec adhésif au dos : adhésif collé au dos du panneau recouvrant toute la surface, à appliquer à l'intérieur ou à l'extérieur sur une surface lisse, nettoyée et sèche.

Conformez-vous à la réglementation en affichant également le [panneau fumer interdit](#) conforme à l'arrêté du 1er décembre

2010.

Complétez votre affichage de sécurité avec la [signalétique de sécurité obligation](#).